

Une élection partielle se tiendra dans votre municipalité dimanche

Pour voter, vous devez remplir les conditions suivantes



Être sur la liste électorale



Avoir 18 ans ou plus



Avoir la citoyenneté canadienne*



Ne pas avoir perdu ses droits civiques



OU



- Avoir votre domicile dans la municipalité*
- Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise depuis au moins un an

Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise depuis au moins un an

*AU

ÊTES-VOUS SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Si vous n'êtes pas sur la liste électorale municipale, vous pouvez vous inscrire ou modifier votre inscription.

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site de votre municipalité ou en personne au bureau de vote.

POUR VOUS INSCRIRE OU MODIFIER VOTRE INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site de votre municipalité ou en personne au bureau de vote.

Un parent, une conjointe, un conjoint ou une personne qui réside avec vous peut vous aider.

Si vous avez des questions, contactez votre municipalité.

DOCUMENTS POUR VOUS INSCRIRE

Vous devez présenter un document prouvant votre identité et votre adresse.

1. Carte d'identité, permis de conduire, passeport, etc.

2. Document prouvant votre adresse (facture d'électricité, etc.)

VÉRIFIEZ MAINTENANT!

Visitez le site de votre municipalité pour vérifier votre inscription.

POUR VOTER

Vous pouvez voter en personne au bureau de vote ou par voie électronique.

- Vous pouvez voter en personne au bureau de vote.
- Vous pouvez voter par voie électronique.
- Vous pouvez voter par voie électronique.
- Vous pouvez voter par voie électronique.

BESOIN D'ASSISTANCE POUR VOTER

Le personnel du bureau de vote est là pour vous aider.

- Si vous avez des questions, contactez votre municipalité.
- Un parent, une conjointe, un conjoint ou une personne qui réside avec vous peut vous aider.
- Si vous avez des questions, contactez votre municipalité.

Vous pouvez vérifier votre inscription en ligne.

Vous pouvez vérifier votre inscription en ligne.

Pour connaître l'emplacement de votre bureau de vote, consultez le site de votre municipalité ou communiquez avec le personnel du bureau de vote.